

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le lundi 2 octobre 2023, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h00.

**À laquelle sont présents :**

M. Gilles Gosselin, maire  
M. Michel Prince, conseiller  
Mme France Darveau, conseillère  
M. Laurent Garneau, conseiller  
M. Michel Lequin, conseiller  
M. Denis Perreault, conseiller

**Est absent :**

M. Guy Thériault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Gosselin.

**Est également présente:** Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h00 par le maire, Gilles Gosselin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de greffière.

Le maire Gilles Gosselin remercie les gens présents dans l'assistance de s'être déplacés pour venir assister à la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 ;
4. Adoption des comptes à payer ;
5. Rapport des comités ;
  - 5.1 Parole au comité des Fêtes
6. Administration ;
  - 6.1 Lettre de la Sécurité publique (information)
  - 6.2 Demande du Club Alléghanish des Bois-Francs
  - 6.3 Modification de la tarification du 9-1-1
  - 6.4 Proclamation de la semaine nationale des personnes proches aidantes 2023
  - 6.5 Résolution pour donner un mandat à notre avocate - ouverture d'un dossier de ressources humaines
  - 6.6 Résolution autorisant des représentants au procès à Sherbrooke
7. Aqueduc et égouts ;
8. Sécurité publique ;
9. Voirie ;
10. Urbanisme et environnement ;
  - 10.1 Projet de règlement sur la pollution lumineuse (ciel étoilé)
11. Loisirs et culture ;
  - 11.1 Invitation - rencontre annuelle des comités de bibliothèques
12. Affaires diverses ;
  - 12.1 Sogetel - mise à jour des adresses desservies
  - 12.2 Demande de Jocelyn Hardy
  - 12.3 Restauration du cimetière - mise à jour
13. Liste de la correspondance ;
14. Varia ;
  - 14.1 Demande de financement de l'ARLC (Association des Riverains du Lac Coulombe)
  - 14.2 Demande de commandite de la Polyvalente de Disraëli
  - 14.3 Dépôt d'une pétition contre la construction en 2<sup>e</sup> rangée
  - 14.4 Vitesse dans le village
  - 14.5 Coyotes dans le village

15. Période de questions ;  
16. Levée de la séance

**2023-10-185 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par le conseiller Michel Lequin

Il est résolu

**QUE** l'ordre du jour déposé soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-186 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2023**

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Denis Perreault, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-187 4. DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes à payer pour des dépenses totalisant 176 149.39\$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles, pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste déposée et totalisant 176 149.39\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Denis Perreault

Il est résolu

**QUE** les comptes énumérés dans la liste déposée soient approuvés et payés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

1	Receveur Général du Canada (DAS)	1 224.76
2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 212.55
3	Visa Desjardins (achat divers)	1 600.56
4	Légion Royale Canadienne (couronne fleurs)	125.00
5	Cuisines Collectives des Bois-Francs (aide financière 2023)	100.00
6	Gilles Gosselin, maire	1 028.80
7	Michel Prince, conseiller	423.02
8	France Darveau, conseillère	423.02

9	Laurent Garneau, conseiller	423.02
10	Michel Lequin, conseiller	423.02
11	Guy Thériault, conseiller	423.02
12	Denis Perreault, conseiller	423.02
13	Buropro (septembre)	44.80
14	Entretien Général Lemay (septembre)	1 395.04
15	Excavation Marquis Tardif inc. (septembre)	30 158.62
16	Eurofins Environex (septembre)	389.77
17	Gaudreau Environnement inc. (septembre)	180.52
18	Hamel Propane inc. (location réservoirs)	878.19
19	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	320.85
20	Hydro-Québec (salle municipale)	831.51
21	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	281.83
22	Hydro-Québec (quai)	61.40
23	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	615.58
24	MRC d'Arthabaska (fosses)	2 204.42
25	Tremblay Bois Migneault Lemay avocats (cause en appel)	1 422.52
26	Vivaco Groupe Coopératif (septembre)	2 058.09
27	Beauregard Environnement Ltée (vidange égouts)	7 226.73
28	Inter Clôtures Bois-Francs (cimetière)	23 222.34
29	H2O Innovation inc. (pièces aqueduc)	90.28
30	J.U. Houle Distribution (géotextile)	778.21
31	Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	1 440.00
32	Les Pompes Garand inc. (égouts)	614.09
33	Services Sanitaires Denis Fortier (toilette chimique - août)	310.43
34	Ville de Disraëli (quote-part / versement #4)	882.00
35	Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part #3)	40 754.59
36	Ministre des Finances (2e versement SQ)	44 439.00
37	Total du salaire de la D.G. :	2 303.28
38	Total des salaires & déplacements :	3 415.51

---

**TOTAL : 176 149.39 \$**

---

## 5) RAPPORT DES COMITÉS

### 5.1) PAROLE AU COMITÉ DES FÊTES

Le comité des Fêtes, qui organise la Traversée du Lac Nicolet est fier de nous mentionner que l'activité fut un succès encore cette année et que les profits amassés seront remis à la municipalité pour leurs diverses activités à venir. Le don servira entre autres pour la fête de Noël et permettra de faire les achats pour les paniers de Noël, les cadeaux des enfants, le dîner des Fêtes, etc. La municipalité désire remercier le comité des Fêtes pour leur généreux geste envers la municipalité.

## 6) ADMINISTRATION

### 6.1) LETTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (INFORMATION)

À titre informatif :

Nous avons reçu une lettre de M. François Bonnardel ministre de la Sécurité publique, nous mentionnant qu'il y a eu un arrêté ministériel suite aux pluies abondantes du 30 août dernier et que la municipalité, ainsi que ces citoyens, s'ils sont admissibles, pourront bénéficier du Programme général d'assistance financière lors de sinistre.

La municipalité pourra donc bénéficier de cette aide pour les dommages causés aux infrastructures routières et les citoyens pourront vérifier s'ils sont éligibles à cette aide au : <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/obtenir-aide-sinistre>.

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une demande du Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis afin d'obtenir l'autorisation pour traverser certaines de nos routes sur notre territoire, comme par les années précédentes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le trajet pour la traverse des routes demeure inchangé et que les motoneigistes pourront circuler entre autres sur le chemin Gosford Sud, le chemin du Lac Nicolet, le chemin du Village et le chemin de la Montagne ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Laurent Garneau

Il est résolu

**QUE** nous donnions l'autorisation au Club Alléghanish des Bois-Francis de traverser certaines de nos routes, pour rejoindre les sentiers de motoneige.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-189      6.3 MODIFICATION DE LA TARIFICATION DU 9-1-1**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS**

Règlement n° 326-2023

**Règlement n° 326-2023 modifiant le règlement n° 252 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 1 du règlement n° 252 est remplacé par le suivant :

**Article 1)**

À compter du **1<sup>er</sup> janvier 2024** est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de **0.52 \$** par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le règlement n° 252 est modifié par l'insertion après l'article 1, du suivant :

**Article 2)**

Le montant de la taxe est indexé, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieur à 0,005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005\$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la *Gazette officielle du Québec*, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 911 (chapitre F-2.1, r. 14).

3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Sur proposition du conseiller **Denis Perreault**, appuyée par le conseiller **Michel Lequin**, il est résolu :

Qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la taxe municipale pour le 9-1-1 passera de 0.46 \$ à 0.52 \$ par mois. À cette augmentation s'ajoute un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le décret 1417-2023 publié dans la Gazette officielle du Québec le 13 septembre 2023 se trouve sur le site Web de l'Agence : <https://agence911.org/wp-content/uploads/2023/09/Taxe-municipale-9-1-1.pdf>

Que le règlement intitulé « Règlement n° 326-2023 modifiant le règlement n° 252 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 » soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-190      6.4 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DES PERSONNES PROCHES AIDANTES 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine nationale des personnes proches aidantes se déroule du 5 au 11 novembre 2023 sous le thème *Ensemble cultivons l'humain* ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette campagne nationale est l'occasion de souligner l'apport essentiel des personnes proches aidantes à la société québécoise, d'abord sur le plan humain, mais également sur le plan économique et sur le plan de la santé publique ;

**CONSIDÉRANT QU'AU** Québec, plus de 1,5 million de personnes assurent volontairement des soins, des services ou de l'accompagnement, sans rémunération à une personne de leur entourage ayant une ou des incapacités temporaires ou permanentes et pour laquelle elles ont un lien affectif ;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes proches aidantes contribuent par leur action au bien-être de leurs collectivités et au développement de communautés plus inclusives ;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien des personnes proches aidantes est une responsabilité individuelle et collective, et que, par conséquent, elle doit être partagée par tous les acteurs et actrices de la société ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités forment des milieux de vie à échelle humaine dont l'aménagement facilite le maintien de services de proximité, de même que la santé et l'épanouissement des personnes ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités des MRC d'Arthabaska et de L'Érable, comme ailleurs dans la province, soutiennent cette campagne :

- En diffusant les outils promotionnels de la campagne, *Ensemble cultivons l'humain* ;
- En invitant les citoyennes et les citoyens à témoigner de la bienveillance aux personnes proches aidantes ;
- En invitant les entreprises, les organisations et les institutions sur leur territoire à instaurer des mesures pour une meilleure conciliation travail proche aide ;
- En encourageant les initiatives organisées sur le territoire, tout au long de l'année, pour sensibiliser la population aux différents enjeux de la proche aide et pour soutenir les personnes proches aidantes ;
- En proclamant la semaine du 5 au 11 novembre 2023, « Semaine nationale des personnes proches aidantes » lors d'un conseil municipal ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseillère France Darveau, appuyée par le conseiller Michel Prince

Il est résolu

**QUE** la municipalité proclame la semaine du 5 au 11 novembre « Semaine nationale des personnes proches aidantes »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-191      6.5 RÉSOLUTION POUR DONNER UN MANDAT À NOTRE AVOCATE - OUVERTURE D'UN DOSSIER DE RESSOURCES HUMAINES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a demandé à la directrice générale de faire ouvrir un dossier auprès de notre firme d'avocats, pour prendre de l'information au sujet des ressources humaines ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous voulons donner un mandat à notre avocate pour aider la directrice générale, pour toutes questions concernant les ressources humaines, ou pour des consultations, ou pour demander de l'information sur les procédures à suivre pour régler certaines problématiques ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Laurent Garneau

Il est résolu

**QUE** notre avocate ouvre un dossier de ressources humaines et que la directrice générale soit autorisée à prendre diverses informations à ce sujet auprès de notre firme d'avocats et selon les besoins.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-192     6.6 RÉSOLUTION AUTORISANT DES REPRÉSENTANTS AU PROCÈS À SHERBROOKE**

**CONSIDÉRANT QU'UNE** cause impliquant la municipalité sera entendue les 10 et 11 octobre prochains à Sherbrooke ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit être représentée lors de ce procès ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a nommé le maire Gilles Gosselin et le conseiller Michel Prince comme représentant de la municipalité lors de cette audience ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de déplacement et de repas pour les deux jours seront remboursés aux représentants ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

**QUE** le maire Gilles Gosselin et le conseiller Michel Prince soient nommés comme représentants de la municipalité, au procès qui aura lieu à Sherbrooke, et que leurs frais de déplacement et de repas leur soient remboursés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7)     **AQUEDUC ET ÉGOUTS**

8)     **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

9)     **VOIRIE**

10)    **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**10.1) PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA POLLUTION LUMINEUSE (CIEL ÉTOILE)**

Après avoir pris de l'information auprès de notre urbanisme et d'un inspecteur à la MRC, il s'avère que nous devons encore travailler sur le projet et apporter des modifications avant de finaliser le règlement. Nous poursuivons donc la préparation de ce projet de règlement, afin que tout concorde avec notre règlement de zonage, de construction, ainsi que le G-100, etc.

11)    **LOISIRS ET CULTURE**

### **11.1) INVITATION - RENCONTRE ANNUELLE DES COMITÉS DE BIBLIOTHÈQUES**

Une invitation pour la rencontre annuelle des comités de bibliothèque nous a été envoyée. Après s'être informé auprès de nos bénévoles, personne ne souhaite participer à cette rencontre.

### **12) AFFAIRES DIVERSES**

#### **12.1) SOGETEL - MISE À JOUR DES ADRESSES DESSERVIES**

Nous avons reçu une lettre de Sogetel nous mentionnant que dès maintenant, le chemin Dupuis (anciennement secteur de Ham-Sud) est désormais desservi par la fibre optique. Les citoyens peuvent donc faire leur demande de branchement auprès de Sogetel.

#### **12.2) DEMANDE DE JOCELYN HARDY**

La municipalité s'est informée auprès de la sécurité civile et chaque propriétaire ayant subi des dommages, à la suite des pluies abondantes, doit aviser son assureur. C'est donc la réponse que nous pouvons donner à ce citoyen, pour sa demande de remboursement de frais, pour les réparations effectuées à la suite des dégâts d'eau.

#### **12.3) RESTAURATION DU CIMETIÈRE - MISE À JOUR**

À la suite des travaux effectués au cimetière, nous avons constaté que d'autres travaux étaient nécessaires, comme la mise en place d'un système de drainage, l'élargissement du chemin, l'installation de pieux, le transport de la croix de béton en face de l'ancienne église au cimetière et le nettoyage des pierres tombales, etc. Pour nous aider à réaliser nos travaux en plus du Fonds régions et ruralité (FRR), nous avons reçu un don de la Fondation Jacques & Michel Auger, cette somme nous permettra de finaliser les travaux d'embellissement de notre cimetière.

### **13) LISTE DE LA CORRESPONDANCE**

1. MRC d'Arthabaska - Invitation à une conférence « *Notre Patrimoine* »
2. CDEVR (Corporation de développement économique de Victoriaville et sa région) - invitation lancement de la révision du PDZA (plan de développement de la zone agricole)
3. COGESAF - lavage d'embarcation & activité de sensibilisation en lien avec les espèces envahissantes
4. Fondation À Notre Santé - invitation souper gastronomique & dégustation de vins
5. ARLPHCQ (Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec) - offre de formation pour l'intégration des personnes en situation de handicap

### **14) VARIA**

#### **2023-10-193 14.1 DEMANDE FINANCEMENT DE L'ARLC (ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC COULOMBE)**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu un courriel de l'ARLC nous demandant d'appuyer leur demande de financement au Programme Interactions Communautaires (PIC) du ministère Environnement et Changement Climatique Canada ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de leur demande de financement au ministère Environnement et Changement Climatique Canada, une partie du budget doit être financé par les municipalités voisines du Lac Coulombe soit Beaulac-Garthby et Saints-Martyrs-Canadiens ;

**CONSIDÉRANT QUE** la portion du financement pour les municipalités est de 30 % du budget total en commun par les municipalités voisines, ce qui représente 15 % pour notre municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la demande de financement pour la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens s'élève à 2 400.00 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Denis Perreault, appuyée par le conseiller Michel Prince

Il est résolu

**QUE** la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens appuie la demande de l'ARLC au Programme Interactions Communautaires (PIC) du ministère Environnement et Changement Climatique Canada et qu'un montant de 2 400.00\$ leur soit accordé, à condition que leur demande de financement au Programme Interactions Communautaires soit acceptée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14.2) DEMANDE DE COMMANDITE DE LA POLYVALENTE DE DISRAËLI**

La Polyvalente de Disraëli a fait une demande de commandite auprès de la municipalité pour une publicité dans l'album des finissants de 5<sup>e</sup> secondaire. Puisqu'il n'y a aucun finissant provenant de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, les membres du conseil ont décidé de ne pas donner suite à la demande.

**14.3) DÉPÔT D'UNE PÉTITION CONTRE LA CONSTRUCTION EN 2<sup>e</sup> RANGÉE**

Puisque la personne qui a déposé la pétition était présente dans l'assistance, nous lui avons mentionné que les membres du conseil étaient sensibles à la cause et que le conseil se penchera sur la question.

**14.4) VITESSE DANS LE VILLAGE**

À la suite d'une plainte d'un citoyen pour vitesse excessive dans le village. Nous allons faire vérifier le tableau de vitesse numérique vers Beaulac-Garthby et l'an prochain nous allons regarder pour ajouter des panneaux aux entrées du village, annonçant de ralentir.

**14.5) COYOTES DANS LE VILLAGE**

Des citoyens ont remarqué la présence de coyotes dans le village. Par mesure préventive et pour les éloigner du périmètre urbain, nous vous recommandons de garder vos animaux de compagnie (chat, petit chien, etc.) à l'intérieur et de garder le couvercle de vos bacs à ordures bien fermés. De plus, il est très important de ne pas les nourrir.

**15) PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2023-10-194 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de la conseillère France Darveau, appuyée par le conseiller Michel Lequin

Il est résolu

**QUE** la séance soit levée à 19h45.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Gilles Gosselin, Maire

---

Sonia Lemay, Directrice générale et  
Greffière-trésorière

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.